

Le Président

Direction des Relations aux Entreprises et aux Territoires

Affaire suivie par : Hanane TAOUIL

Ligne directe : 04 90 14 87 26

Courriel : htaouil@vaucluse.cci.fr



Monsieur Guy MOUREAU
Maire
Hôtel de Ville
35 rue du 8 Mai 1945
84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

N° ENR. 56309	
Maire <input type="checkbox"/>	DGS <input type="checkbox"/>
Pour Instruct.	Pour Info
URBA	

N/Réf. : HEM/BG-067-06/2021

Avignon, le 8 JUN 2021

Objet : Extrait certifié conforme portant sur le règlement Local de Publicité (RLP)

Monsieur le Maire,

Suite à la tenue de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse en date du 27 mai 2021, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un extrait certifié conforme de la délibération relative aux avis émis en tant que Personne Publique Associée. Cette délibération valide l'avis émis le 29 mars 2021 sur le Règlement Local de Publicité de votre commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard VERGIER





Assemblée générale 27 mai 2021

Recueil des délibérations adoptées



CCI VAUCLUSE

Recueil des délibérations adoptées

Table des matières

1.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MARS 2021	5
2.	INSTITUTIONNEL – ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONFORME AU RÉFÉRENTIEL ADOPTÉ PAR CCI FRANCE LE 2 DÉCEMBRE 2020	6
3.	INSTITUTIONNEL – MISE À JOUR DE LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	8
4.	COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHÉS – RAPPORT DES TRAVAUX.....	9
5.	CODE DE L'URBANISME – VALIDATION DES AVIS ÉMIS DEPUIS LE 22 MARS 2021	11
6.	RÉTROCESSION DE PARCELLES ZI GREZE VALRÉAS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN – C.C.E.P.G.	13
7.	BUDGET EXÉCUTÉ 2020	15
	❖ PRÉSENTATION.....	15
	❖ AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES COMPTES	19
	❖ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	20
	❖ APPROBATION	20

Recueil des délibérations adoptées

Membres titulaires présents ou connectés en visioconférence

Mesdames Françoise BERNARD GALLON, Christèle COLLET COORNAERT, Laurence DUVILLARD, Anne-Laure LEBLANC, Emilie RIBÉROLLES

Messieurs Paul AGARD, Laurent BACHAS, Hervé BELMONTET, Pascal BONGIOVANNI, Florian BORBA DA COSTA, Pierre CEJUDO, Jean-Damien DRÉVETON, Frédéric FAVROT, Patrick FILLIERE, Jean-Marc GRUSELLE, Denis LAINÉ, Fabien LEDOUX, Marc-André MERCIER, Charles NAVARRE, Jeremy PIALLAT, Jean-Marie PUGGIONI, Bernard VERGIER

Membres associés présents ou connectés en visioconférence

Mesdames Khali GIRARD, Valérie GUILLEMOT, Elodie LAPLAUD-MARRON

Messieurs Serge DI MARCO, Fabien HERNANDEZ, Philippe PARC

Membres titulaires excusés

Mesdames Marina ALONSO LIUTI, Stéphanie BLANCHER NELIAS, Nadège DAMIAN, Lauré GIMENO

Messieurs Frédéric BERUD, Laurent BEZERT, Jérôme BILLIAU, Philippe CARLES, Sylvain DEKONINK, Alain GABERT, Alain GRAU, Philippe MILLION

Membres associés excusés

Mesdames Anaïs AUBERT, Valérie LEGENDRE, Adrienne PHILIPPE, Kheira SEDDIK, Agnès ZWAENEPOEL

Monsieur Roberto BENET, Renaud ICARD

Monsieur Régis LAURENT déclare que 22 membres titulaires étant présents ou connectés par visioconférence, le quorum est atteint et que l'assemblée générale peut valablement siéger et délibérer.

Le Président Bernard VERGIER reprend la parole et aborde le premier point de l'ordre du jour.

Recueil des délibérations adoptées

5. CODE DE L'URBANISME – VALIDATION DES AVIS ÉMIS DEPUIS LE 22 MARS 2021

Monsieur le Président Bernard VERGIER prend la parole en ces termes.

Je vais demander à Monsieur Michel MARIDET, Directeur Général, de procéder à la présentation de cette délibération.

Monsieur Michel MARIDET, Directeur Général, prend la parole en ces termes :

Considérant l'article L121-4 du code de l'Urbanisme qui associe les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales aux Personnes Publiques associées à l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale et des Plans Locaux d'Urbanisme,

Considérant l'article R214-1 du code de l'Urbanisme et l'article L. 214-1 du même code qui prévoient que les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales sont consultées par les communes dans le cadre de l'instauration de droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés,

Considérant l'article 25 du Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse qui prévoit que le Président bénéficie sur délibération de l'Assemblée Générale, d'une délégation de compétence pour exprimer au nom de la Chambre les avis requis par les lois et règlements sous réserve de rendre compte à l'Assemblée Générale des avis exprimés en application de la délégation qu'il a reçue,

Mais considérant également une décision en date du 19 décembre 2012 du Conseil d'État qui confirme que les avis qu'émet une CCI doivent être pris par une délibération de son Assemblée Générale eu égard au fait que si ces actes ne relèvent ni de l'administration ni du fonctionnement courant de la CCI, ils ne peuvent pas être délégués au titre de l'article L 712- du Code de Commerce à une autre instance, dont le Président,

Il est proposé à votre approbation les avis suivants émis depuis le 22 mars 2021. Vous avez pu en prendre connaissance :

29/03/2021	Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue	Règlement Local de Publicité	Avis favorable
------------	-----------------------------------	------------------------------	----------------

Recueil des délibérations adoptées

Monsieur le Président je vous laisse le soin de mettre aux voix cette délibération.

Monsieur le Président Bernard VERGIER reprend la parole :

Avez-vous des questions ou des remarques sur cette délibération ?

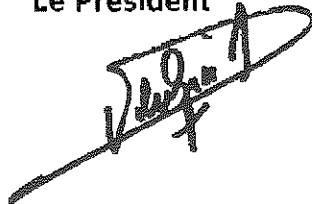
Qui est contre ? 0 voix

Qui s'abstient ? 0 voix

Dûment sollicités, les membres élus approuvent à l'unanimité les avis émis depuis le 22 mars 2021.

Fait à Avignon, le 27 mai 2021

Le Président



Bernard VERGIER

La Secrétaire



Christèle COLLET-COORNAERT